



À réviser avant de signer. Ce formulaire est destiné à l'examen juridique; il ne constitue pas un avis juridique ni une entente contraignante. Un conseiller juridique qualifié devrait réviser les conditions finales avant toute signature ou tout paiement.

01 Les personnes et le projet

Indiquez les renseignements sur le projet et les conditions de confidentialité à examiner. Rien n'est envoyé depuis cette page.

Nom légal du client

Entreprise / organisme (le cas échéant)

Courriel du client

Numéro de téléphone

Adresse postale

Nom du projet / produit

Domaine créatif

Choisir



Portée du projet, livrables et responsabilités

Échéancier selon le projet / dates cibles

Jalons et points de révision

02 Adhésion et organisation du paiement

Choisissez le statut annuel discuté avec Monarch Insignia. Renouvelez l'adhésion chaque année et révisez/signez une nouvelle entente à chaque année de renouvellement.

Statut d'adhésion annuel • CAD

☐ Statut Assistance

Pour un collaborateur souhaitant faire réaliser un produit avec Monarch Insignia, ses partenaires ou des développeurs de jeux.

\$150 CAD / année

☐ Statut Individuel

Pour les jeux indépendants créés par une personne ou une entreprise indépendante en lien avec l'association.

\$300 CAD / année

☐ Statut Entreprise

Pour une entreprise qui crée des jeux ou projets AA et AAA liés à Monarch Insignia.

\$450 CAD / année

Mode de paiement

Frais annuels d'adhésion (statut choisi)

Choisir l'arrangement privé



Choisissez un statut ci-dessus

MI

Le paiement se fait uniquement par courriel et virement bancaire. Communiquez avec Monarch Insignia pour organiser le virement annuel. Si un chèque annulé de l'entreprise est requis, transmettez-le en privé par un canal de contact vérifié; ce site n'accepte jamais d'image de chèque, de coordonnées bancaires ou de carte, ni de paiement.

Pour discuter de l'adhésion ou demander les instructions de virement : Monarchinsignia@gmail.com

03 **Projet, propriété et conditions annuelles**

Portée et échéancier

Le parcours de développement et l'échéancier dépendent de la portée, des ressources, des approbations et des exigences de réalisation du projet. Les parties doivent remplir et examiner l'échéancier avant le début du travail; cette feuille ne promet aucune date de sortie.

Propriété du produit et attribution · à confirmer au contrat final

Les renseignements publiés par Monarch Insignia décrivent les produits développés par l'association comme appartenant à l'association et portant sa marque. Après examen juridique, le contrat final doit définir la propriété propre au projet, les éléments préexistants et de tiers, les licences, les contributions, les crédits, les exceptions et les droits de distribution.

Part annuelle proposée après la sortie : 12,5 %

La proposition demandée est une part de 12,5 % des « gains totaux / salaire » liés au projet pour chaque année après sa sortie. Cette expression ne définit pas une base de calcul. Avant la signature, les parties doivent préciser dans une annexe révisée la base exacte, les déductions, les rapports, les dates de paiement, la durée, la devise, le traitement fiscal et les registres. Cette page ne calcule ni ne perçoit cette part.

Base de calcul convenue (laisser vide jusqu'à confirmation des deux parties)

Durée de la part / condition de fin

Rapport annuel et date de paiement

Date de sortie du projet (si connue)

Renouvellement annuel et nouvelle entente

L'adhésion choisie se renouvelle chaque année au tarif annuel alors confirmé. Les parties doivent examiner et signer une nouvelle entente pour chaque année d'adhésion. Les dates de renouvellement, les modalités d'annulation, les obligations de projet qui continuent et le traitement d'un produit déjà sorti doivent être indiqués dans l'entente révisée de cette année.

Année de l'entente / du renouvellement

Date du prochain renouvellement

04 Entente mutuelle de confidentialité

Cette section utilise une forme mutuelle; les parties et leur conseiller doivent confirmer si l'entente finale sera mutuelle ou unilatérale. La « Partie divulgatrice » partage des renseignements confidentiels; la « Partie destinataire » les reçoit.

Autre partie / personne morale	Objet autorisé
Date d'entrée en vigueur de l'entente	Durée de confidentialité (à convenir)

1. Objet et protection

Chaque partie peut communiquer des renseignements créatifs, techniques, commerciaux, financiers ou de projet non publics uniquement pour évaluer, discuter ou réaliser le projet identifié. La Partie destinataire les utilise uniquement à cette fin, les protège avec un soin raisonnable, limite l'accès aux représentants qui en ont besoin et sont tenus de les protéger, et avise rapidement la Partie divulgatrice de toute utilisation ou divulgation non autorisée.

2. Exclusions

Les renseignements confidentiels excluent les renseignements que la Partie destinataire peut démontrer être devenus publics sans manquement, avoir été connus légalement sans obligation de confidentialité, avoir été développés indépendamment sans utiliser les renseignements communiqués ou avoir été reçus légalement d'un tiers sans obligation de confidentialité. Une divulgation imposée ne peut être faite que dans la mesure requise par la loi, avec un avis préalable lorsque permis.

3. Retour, suppression et absence de transfert

Sur demande écrite ou à la fin des échanges, la Partie destinataire retourne ou supprime les documents confidentiels de la Partie divulgatrice, sous réserve des copies conservées uniquement lorsque la loi l'exige. Le présent article n'accorde aucun droit de propriété, licence ou droit d'utiliser la propriété intellectuelle de l'autre partie en dehors de l'objet indiqué.

Droit applicable / juridiction (à remplir avec un conseiller juridique)	Durée de survie de la confidentialité / traitement des secrets commerciaux
---	--

Avant toute utilisation, un conseiller juridique qualifié doit confirmer la portée, la durée, les divulgations permises, les exceptions, les recours et le droit applicable.

05 Révision, dates et signatures

Laissez les signatures vierges jusqu'à ce que les deux parties aient reçu et approuvé une entente finale révisée par un conseiller juridique.

Date d'effet · jour / mois / année

Jour

Mois

Année

/

/

Client / représentant autorisé de l'entreprise

Nom en lettres moulées et titre

Jour

Mois

Année

/

/

Fondateur de Monarch Insignia

Alexandre Paradis · Sakura DogXL

Inventeur et fondateur

Jour

Mois

Année

/

/

L'impression crée uniquement une copie papier/PDF locale. Elle n'envoie pas vos renseignements, ne prouve aucun paiement, ne forme pas une entente et n'appose aucune signature.